

Comment préparer un audit de conformité à l'AI Act pour une entreprise luxembourgeoise ?

Réponse courte

La préparation d'un audit de conformité à l'AI Act commence par un **inventaire exhaustif** de tous les systèmes d'IA utilisés dans l'entreprise et leur classification selon les niveaux de risque définis par le règlement. L'employeur doit constituer une **documentation technique complète** pour chaque système à haut risque, incluant la description des algorithmes, les données d'entraînement et les mesures de gestion des risques.

L'audit nécessite une évaluation de la **gouvernance interne** : désignation d'un responsable IA, processus de supervision humaine, traçabilité des décisions algorithmiques et formation des équipes. Les entreprises luxembourgeoises doivent se préparer aux contrôles de la **CNPD** en documentant la conformité simultanée au RGPD et à l'AI Act, avec des procédures testées et des registres à jour.

Définition

Un **audit de conformité à l'AI Act** est une démarche structurée visant à évaluer si les systèmes d'intelligence artificielle déployés dans une entreprise respectent les exigences du règlement européen UE 2024/1689. Il couvre la classification des risques, la documentation technique, la gouvernance, la supervision humaine et la transparence.

Pour les entreprises luxembourgeoises, cet audit s'articule avec les obligations RGPD existantes (analyse d'impact, registre des traitements) et du **Code du travail** (consultation de la délégation du personnel, non-discrimination). La démarche peut être menée en interne ou par un auditeur externe spécialisé.

Conditions d'exercice

L'audit de conformité à l'AI Act repose sur des exigences cumulatives selon le niveau de risque du système.

Critère	Détail
Classification des risques	Identifier chaque système : risque inacceptable (interdit), haut risque (Annexe III), risque limité (obligations de transparence), risque minimal (code de conduite volontaire)
Documentation technique	Description du système, finalité, architecture, données d'entraînement, métriques de performance, mesures de gestion des risques, tests de robustesse
Système de gestion des risques	Processus continu d'identification, analyse, estimation et atténuation des risques (article 9 AI Act)
Données d'entraînement	Qualité, pertinence, représentativité, absence de biais ; documentation des critères de sélection et de nettoyage
Supervision humaine	Processus documenté garantissant une intervention humaine effective ; formation des opérateurs ; capacité d'interruption
Traçabilité	Enregistrement automatique des événements (logs) conservés au minimum 6 mois ; capacité d'audit a posteriori
RGPD	Analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) pour les traitements à haut risque ; registre des traitements à jour
Calendrier d'application	2 février 2025 : interdictions ; 2 août 2025 : transparence et gouvernance ; 2 août 2026 : exigences complètes systèmes à haut risque

Modalités pratiques

La préparation d'un audit de conformité suit une méthodologie structurée en phases successives.

Étape	Détail
Phase 1 : Inventaire	Recenser tous les outils et systèmes d'IA utilisés (RH, finance, production, service client) ; cartographier les flux de données ; identifier les fournisseurs
Phase 2 : Classification	Évaluer le niveau de risque de chaque système selon les critères de l'AI Act ; porter une attention particulière aux systèmes RH (recrutement, évaluation, planification) classés haut risque
Phase 3 : Analyse des écarts	Comparer l'existant aux exigences de l'AI Act pour chaque système ; identifier les non-conformités et prioriser les actions correctives
Phase 4 : Remédiation	Mettre en place les mesures correctives : documentation, supervision humaine, tests de biais, formation des équipes, mise à jour des contrats fournisseurs
Phase 5 : Gouvernance	Désigner un responsable IA, établir des processus de revue périodique, intégrer l'AI Act dans les politiques internes (charte IA, procédures d'escalade)
Phase 6 : Test et validation	Simuler un contrôle CNPD, vérifier la disponibilité de toute la documentation, tester les procédures de réponse aux incidents

Pratiques et recommandations

Commencer par les systèmes d'IA à haut risque, notamment ceux utilisés dans le recrutement, l'évaluation des performances et la gestion des carrières, car ils sont soumis aux exigences les plus strictes.

Articuler l'audit AI Act avec les obligations RGPD existantes pour éviter les redondances et capitaliser sur les analyses d'impact et registres déjà en place.

Impliquer les parties prenantes internes dès le début : direction, DPO, équipes RH, IT, juridique et délégation du personnel pour garantir une vision complète.

Contractualiser les exigences de conformité avec les fournisseurs de solutions IA en vérifiant leurs certifications, leur documentation technique et leurs engagements de mise à jour.

Planifier des audits périodiques et non uniquement ponctuels, car l'AI Act impose une gestion continue des risques et une mise à jour régulière de la documentation.

Cadre juridique

Référence	Objet
AI Act (UE 2024/1689) - Article 9	Système de gestion des risques pour les systèmes à haut risque
AI Act - Articles 11-14	Documentation technique, enregistrement des événements, transparence, supervision humaine
AI Act - Article 26	Obligations des déployeurs : utilisation conforme, supervision, signalement des incidents, conservation des logs
AI Act - Annexe III	Liste des systèmes d'IA à haut risque, incluant recrutement et gestion RH
RGPD - Article 35	Analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)
RGPD - Article 30	Registre des activités de traitement
Art. <u>L.414-3</u> et suivants	Information et consultation de la délégation du personnel sur les nouvelles technologies

L'audit de conformité à l'AI Act est une démarche proactive qui permet aux entreprises luxembourgeoises de se préparer aux contrôles de la CNPD et de réduire les risques juridiques. La complexité réside dans l'articulation entre AI Act, RGPD et Code du travail, ce qui justifie souvent le recours à un accompagnement juridique spécialisé.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.